

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22.058

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 mai 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 mai 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Françoise LARRIEU
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS « SCOLAIRE ET FORMATION »

RAPPORTEUR : Mme ISENDICK-MALTERRE

VOTE : UNANIMITÉ

La Commission « Scolaire et Formation », qui s'est réunie le 09 mars 2022, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Scolaire,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLEGE EMILE ZOLA (achat d'instruments)	1 000,00 €
○ ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLEGE EMILE ZOLA (séjour Paris 10 élèves royannais)	500,00 €
○ LA MAISON DES LYCEENS DU LYCEE DE L'ATLANTIQUE	2 000,00 €
○ ECOLE ELEMENTAIRE LA CLAIRIERE	2 000,00 €
○ ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE	1 000,00 €
○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	701,15 €
○ ECOLE PRIMAIRE LOUIS BOUCHET	2 600,00 €
○ ECOLE MATERNELLE JEAN PAPEAU	1 080,00 €
○ MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION - BOURNEZEAU	50,00 €
○ CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VIENNE	100,00 €
○ MAISON FAMILIALE RURALE SUD CHARENTE MONTMOREAU	50,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 mai 2022

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Hubert THOMAS

